



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
*Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information*  
**CERTA**

Paris, le 10 février 2011  
N° CERTA-2011-AVI-061-001

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans le moteur de rendu graphique de Windows

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-AVI-061>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2011-AVI-061-001
Titre	Vulnérabilité dans le moteur de rendu graphique de Windows
Date de la première version	09 février 2011
Date de la dernière version	10 février 2011
Source(s)	Bulletin de Sécurité Microsoft MS11-006 du 08 février 2011
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Exécution de code arbitraire à distance.

## 2 Systèmes affectés

- Windows XP SP3 ;
- Windows XP Pro SP2 64bits ;
- Windows Vista SP1 et SP2 (32bits et 64bits) ;
- Windows Server 2003 SP2 (32 bits et 64 bits) ;
- Windows Server 2003 SP2 (Itanium) ;
- Windows Server 2008 (32bits et 64 bits) ;
- Windows Server 2008 (Itanium) ;
- Windows Server 2008 SP2 (32bits et 64 bits) ;
- Windows Server 2008 SP2 (Itanium).

## 3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans le moteur de rendu graphique de Windows. Elle permet à une personne malintentionnée d'exécuter du code arbitraire à distance.

## 4 Description

Une vulnérabilité a été corrigée dans le moteur de rendu graphique de Windows. Elle permet à une personne malintentionnée d'exécuter du code arbitraire à distance au moyen d'une image d'aperçu (miniature ou *thumbnail*) spécialement conçue et en incitant sa visualisation par un utilisateur.

## 5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

**Note** : Les mesures de contournement provisoire mentionnées dans l'alerte CERTA-2011-ALE-001 doivent être supprimées avant l'application du correctif MS11-006.

## 6 Documentation

- Bulletin de sécurité Microsoft MS11-006 du 08 février 2011 :  
<http://www.microsoft.com/france/technet/security/Bulletin/MS11-006.msp>  
<http://www.microsoft.com/technet/security/Bulletin/MS11-006.msp>
- Alerte CERTA-2011-ALE-001 du 05 janvier 2011 :  
<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2011-ALE-001/>
- Référence CVE CVE-2010-3970 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2010-3970>

## Gestion détaillée du document

**09 février 2011** version initiale.

**10 février 2011** référence à l'alerte et précision sur la suppression des mesures de contournement provisoire.